



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(55^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

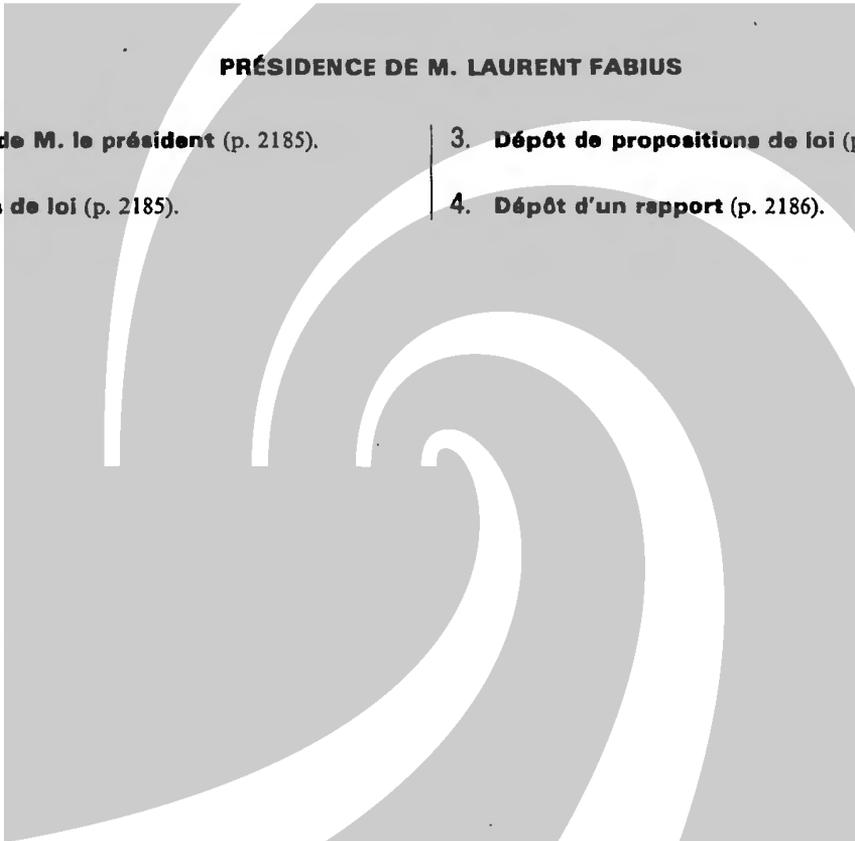
Séance du mercredi 15 mai 1991

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

- | | |
|---|---|
| 1. Communication de M. le président (p. 2185). | 3. Dépôt de propositions de loi (p. 2185). |
| 2. Dépôt de projets de loi (p. 2185). | 4. Dépôt d'un rapport (p. 2186). |



LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Mes chers collègues, nous venons d'apprendre que M. le Président de la République, sur la présentation par M. le Premier ministre de la démission du Gouvernement, a mis fin aux fonctions de celui-ci. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Dans ces conditions, chacun comprendra que la séance de questions au Gouvernement ne peut pas avoir lieu. (*Protestations sur les mêmes bancs.*) C'est évident !

Et chacun comprendra aussi que l'Assemblée ne pourra pas procéder à l'examen des textes inscrits à l'ordre du jour. (*« Il n'y a qu'à dissoudre ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Je vais donc, après vous en avoir informés, lever cette séance qui aura été très courte.

L'Assemblée voudra bien, sans doute, laisser à son président le soin de la convoquer.

M. Philippe Séguin. C'est un coup de force ? (*Sourires.*)

2

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre les Etats membres des Communautés européennes relative à l'application du principe *ne bis in idem*.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le n° 2036 et distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre les Etats membres des Communautés européennes relatif à la transmission des procédures répressives.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le n° 2037 et distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs.

Le projet de loi est renvoyé à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2049 et distribué.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Francisque Perrut une proposition de loi tendant à permettre au contribuable handicapé paraplégique et dépendant de déduire de son revenu net imposable la somme des dépenses engagées pour l'adaptation de son logement à sa situation et sa réinsertion dans son cadre de vie habituel.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2038 et distribuée.

J'ai reçu de M. François d'Harcourt une proposition de loi tendant à la mise en œuvre d'une indemnisation des riverains concernés par les projets de création ou d'extension des voiries routières et ferroviaires en milieu rural.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2039 et distribuée.

J'ai reçu de M. Pascal Clément une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de l'allocation de logement à caractère social, sans autre critère d'attribution que le montant des ressources et le montant du loyer, à l'ensemble du territoire national.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2040 et distribuée.

J'ai reçu de M. Philippe de Villiers et M. Paul Chollet une proposition de loi tendant à abroger l'amnistie prévue à l'article 19 de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990, et à mieux sanctionner les entraves au fonctionnement de la justice.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2041 et distribuée.

J'ai reçu de M. Jacques Limouzy une proposition de loi tendant à abroger l'article 9 de la loi n° 90-1260 du 31 décembre 1990 afin de rétablir les droits acquis des travailleurs non salariés non agricoles en matière d'assurance maladie.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2042 et distribuée.

J'ai reçu de M. Jean-Luc Reitzer une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique et la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 relative aux droits d'auteur et aux droits des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2043 et distribuée.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à instituer une garantie de qualification pour l'exercice d'une profession artisanale.

La proposition de loi est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2044 et distribuée.

J'ai reçu de M. Elie Hoarau une proposition de loi portant amnistie à la suite des événements de la Réunion de février et mars 1991.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2045 et distribuée.

J'ai reçu de M. Etienne Pinte et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à permettre aux établissements de statut privé d'enseignement technologique supérieur industriel ou commercial à but non lucratif de conclure des contrats avec l'Etat et de bénéficier d'une aide financière de celui-ci.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2046 et distribuée.

J'ai reçu de M. Jacques Toubon et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assortir de sanctions pénales les atteintes au principe de non-patrimonialité du corps humain.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2047 et distribuée.

J'ai reçu de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter le code de procédure pénale pour permettre aux associations de défense des intérêts moraux et de l'honneur des anciens combattants et des morts pour la France de se constituer partie civile.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2048 et distribuée.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 56 de la loi n° 90-669 du 30 juillet 1990 relative à la révision générale des évaluations des imposables retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux, un rapport concernant la taxe départementale sur le revenu.

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale

CLAUDE MERCIER

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PÊCHES MARITIMES ET DE CULTURES MARINES

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 15 mai 1991, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires : MM. Guy Lengagne, Gilbert Le Bris, Jean Beaufils, Dominique Dupilet, Jean-Yves Le Drian, Jean de Lipkowski, Aimé Kergueris.

Suppléants : MM. Pierre Hiard, Pierre-Yvon Trémel, Joseph Gourmelon, Jean Lacombe, Jean-Louis Goasduff, Ambroise Guellec, André Daroméa.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. François Loncle a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985, entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Bénélux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française, relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028).

M. François Loncle a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985, entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Bénélux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française, relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

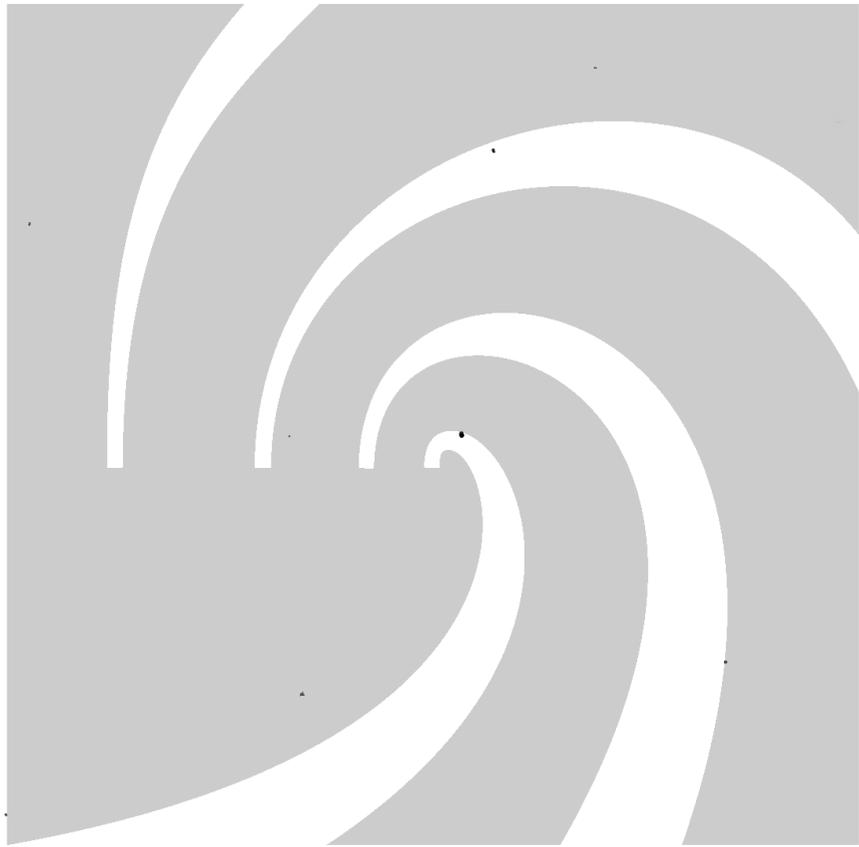
M. Michel Pezet a été nommé rapporteur pour avis pour le projet de loi autorisant la ratification de la convention mettant en œuvre les accords de Schengen (n° 2028).

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
				- 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
				Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :
				- 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
				Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
				- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
				Les DOCUMENTS DU SENAT comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	564	
83	Table compte rendu.....	52	88	
93	Table questions.....	52	96	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	348	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	870	1 572	
27	Série budgétaires..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	870	1 536	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

www.luratech.com
Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com